

BILAN

ALTIMA ASSURANCES
COMPTES ANNUELS 31/12/2017
BILAN ACTIF

	Brut	Amort. et provisions	Net	Exercice N-1
1 - CAPITAL SOUSCRIT APPELE				
ECART D'ACQUISITION				
2 - ACTIFS INCORPORELS	6 704 032	(1 320 752)	5 383 280	3 512 839
3 - PLACEMENTS	53 625 322	(10 840 998)	42 784 324	43 175 400
3a - Terrains et constructions				
3b - Placements dans les entreprises liées et entreprises avec lien de participation	12 050 998	(10 840 998)	1 210 000	1 210 000
3c - Autres placements	41 574 324	0	41 574 324	41 965 400
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
4 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROV. TECHN. (CONTRAT EN UC)				
5 - PART DES CESSION. ET RETROCESSION. DANS LES PROV. TECHN.	31 081 982		31 081 982	22 288 919
5a - Prov. pour primes non acquises et risques en cours				
5b - Provisions d'assurance-vie				
5c - Provisions pour sinistre (Vie)				
5d - Provisions pour sinistres (Non vie)	31 081 982		31 081 982	22 288 919
5e - Provisions pour part. aux bénéfices et ristournes (vie)				
5f - Prov. pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)				
5g - Provisions d'égalisation				
5h - Autres provisions techniques (Vie)				
5i - Autres provisions techniques (Non-vie)				
5j - Provisions techniques des contrats en unité de compte				
6 - CREANCES	15 874 132	(105 630)	15 768 502	21 139 102
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	14 957 579	(105 630)	14 851 949	17 986 638
6aa - Primes acquises non émises	2 526 695		2 526 695	2 012 914
6ab - Autres créances nées d'opérat. d'assur. directe	12 430 884	(105 630)	12 325 254	15 973 724
6b - Créances nées d'opérations de réassurances	124 367		124 367	2 676 909
6c - Autres créances	792 185		792 185	475 555
6ca - Personnel	0		0	0
6cb - Etat organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 515		6 515	1 952
6cc - Débiteurs divers	785 670		785 670	473 603
6d - Capital appelé non versé				
7 - AUTRES ACTIFS	4 417 766	(194 141)	4 223 625	747 787
7a - Actifs corporels d'exploitation	583 331	(194 141)	389 191	386 331
7b - Compte-courants et caisse	3 834 434		3 834 434	361 456
7c - Actions propres	0			
8 - COMPTE DE REGULARISATION	1 920 761		1 920 761	1 711 242
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	256 083		256 083	229 047
8b - Frais d'acquisition reportés	202 918		202 918	164 940
8c - Autres comptes de régularisation	1 461 760		1 461 760	1 317 255
8d - Impôts différés actifs				
9 - DIFFERENCE DE CONVERSION				
	113 623 995	(12 461 520)	101 162 475	92 575 290

ALTIMA ASSURANCES
COMPTES ANNUELS 31/12/2017
BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
1 - CAPITAUX PROPRES	24 680 069	25 297 049
1a - Capital social (ou fonds d'établissement)	26 965 400	26 965 400
1b - Primes liées au capital social		
1c - Ecart dépréciation durable		
1d - Autres réserves	62 573	62 573
1e - Report à nouveau	(1 730 924)	(1 663 277)
1f - Résultat de l'exercice	(616 981)	(67 647)
1g - Subventions d'investissement		
1h - Autres		
Réserves hors groupe		
Résultat hors groupe		
2 - PASSIFS SUBORDONNES		
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	66 676 203	56 413 406
3a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	11 299 731	11 041 292
3b - Provisions d'assurance-vie		
3c - Provisions pour sinistres (Vie)		
3d - Provisions pour sinistres (Non-vie)	54 220 327	44 841 543
3e - Provisions pour part. aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f - Provisions pour part. aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g - Provisions pour égalisation		
3h - Autres provisions techniques (Vie)		
3i - Autres provisions techniques (Non-vie)	1 156 146	530 571
4 - PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UC		
5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Impôts différés passif		
6 - DETTE POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES REASSUREURS	1 009 614	3 326 786
7 - AUTRES DETTES	8 665 573	7 358 032
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 415 119	3 246 241
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	1 816 165	150 478
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		0
7d - Dettes envers des établissements de crédit		0
7e - Autres dettes	2 434 289	3 961 313
7ea - Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec - Personnel	134 354	119 627
7ed - Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	1 003 990	3 219 670
7ee - Créanciers divers	1 295 945	622 016
8 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	131 017	180 017
Ecart d'acquisition passif		
9 - DIFFERENCE DE CONVERSION		
TOTAL PASSIF	101 162 475	92 575 290

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

	Montant N	Montant N-1	Variation
ENGAGEMENTS RECUS	4 500 999	4 500 999	0
ENGAGEMENTS DONNES	15 091 270	15 091 270	0
AVALS, CAUTIONS, GARANTIES			
ACTIFS AVEC ENGAGEM. DE REVENTE			
AUTRES ENG. SUR ACTIFS OU REVENUS			
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	15 091 270	15 091 270	0
NANTISSEMENTS DES REASSUREURS	21 250 526	25 355 843	-4 105 317
VALEURS DES ORGANISMES REASSURES			
VALEURS APPART. INSTITUT. PREVOYANCE			
AUTRES VAL DETENUES POUR COMPTE TIERS			
ENCOURS D'INST. FINANCIERS A TERME			

COMPTE DE RESULTAT

ALTIMA ASSURANCES
COMPTES ANNUELS 31/12/2017
COMPTE TECHNIQUE - ASSURANCE NON VIE

	Signe	Opérations brutes N	Cessions et rétrocess. N	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 - PRIMES ACQUISES					
1a - Primes	+	28 074 332	(3 620 822)	24 453 509	22 506 531
1b - Var. des primes non acquises et risques en cours	+/-	28 332 770 (258 439)	(3 620 822) 0	24 711 948 (258 439)	23 975 634 (1 469 103)
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	+	288 788		288 788	305 753
3 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	+	3 390 740		3 390 740	1 225 485
4 - CHARGES DES SINISTRES					
4a - Prestations et frais payés	-	(29 281 094) (19 902 310)	8 499 304 (293 759)	(20 781 790) (20 196 069)	(16 569 816) (14 117 471)
4b - Charges des provisions pour sinistres	+/-	(9 378 784)	8 793 063	(585 720)	(2 452 345)
5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	+/-	(625 575)		(625 575)	(75 181)
6 - PARTICIPATION AUX RESULTATS	-	0		0	0
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINIST.					
7a - Frais d'acquisition	-	(7 110 133)	232 151	(6 877 983)	(7 058 730)
7b - Frais d'administration	-	(1 479 907) (5 630 226)		(1 479 907) (5 630 226)	(1 418 421) (5 654 312)
7c - Commissions reçues des réassureurs	+		232 151	232 151	14 003
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-	(942 103)		(942 103)	(694 789)
9 - VAR. DE LA PROV. POUR EGALISATION	+/-				
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		(6 205 046)	5 110 632	(1 094 413)	(360 746)

ALTIMA ASSURANCES
COMPTES ANNUELS 31/12/2017
COMPTE NON TECHNIQUE

	Signe	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 - RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		(1 094 413)	(360 746)
2 - RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE			
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS		819 608	769 615
3a - Revenus des placements	+	764 587	586 469
3b - Autres produits des placements	+	18 639	134 861
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	+	36 382	48 285
4 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	+	0	0
5 - CHARGE DES PLACEMENTS		(329 380)	(220 444)
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	(17 588)	(16 753)
5b - Autres charges des placements	-	(307 625)	(98 149)
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-	(4 167)	(105 542)
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-	(288 788)	(305 753)
7 - AUTRES PRODUITS NON-TECHNIQUES	+	0	31 623
8 - AUTRES CHARGES NON-TECHNIQUES	-	0	0
9 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	(16 475)
9a - Produits exceptionnels	+	0	44 596
9b - Charges exceptionnelles	-	0	(61 071)
10 - PARTICIPATION DES SALAIRES	-		
11 - IMPOTS SUR LES BENEFICES		275 993	34 535
Impôts différés	+/-		
12 - RESULTAT APRES IMPOTS DES SOCIETES INTEGREES		(616 981)	(67 647)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	+/-		
RESULTAT APRES IMPOTS SUR LES SOCIETES		(616 981)	(67 647)
Intérêts des minoritaires	+/-		
Résultat après impôts avant amort. des écarts d'acquisition		(616 981)	(67 647)
Amortissement des écarts d'acquisition	-		
13 - RESULTAT DE L'EXERCICE		(616 981)	(67 647)

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice.....	4
Principes comptables et modes d'évaluation retenus.....	4
/// BILAN.....	5
⇒ Note 1 : Actifs incorporels.....	5
⇒ Note 2 : Titres de participation.....	5
⇒ Note 3 : Autres placements.....	5
⇒ Note 4 : Opérations de réassurance.....	7
⇒ Note 5 : Créances et dettes.....	7
⇒ Note 6 : Actifs corporels.....	7
⇒ Note 7 : Comptes de régularisation.....	7
⇒ Note 8 : Provisions techniques.....	8
⇒ Note 9 : Provisions.....	9
/// HORS BILAN.....	9
/// COMPTE DE RESULTAT.....	10
⇒ Note 10 : Primes.....	10
⇒ Note 11 : Produits et charges des placements.....	10
⇒ Note 12 : Charges par destination.....	10
⇒ Note 13 : Produits et charges exceptionnels.....	10
⇒ Note 14 : Produits et charges non techniques.....	11
/// DEROGATION AUX PRINCIPES GENERAUX.....	11
/// CHANGEMENT DE METHODE ET DE PRESENTATION.....	11
⇒ Note 15 : Changement décidé par l'entreprise.....	11
⇒ Note 16 : Changements du fait de nouvelles réglementations comptables.....	11
/// EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....	11
Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat.....	11
/// BILAN.....	12
⇒ Note 17 : Tableau de variation de divers éléments de l'actif.....	12
⇒ Note 18 : Amortissements et Dépréciations.....	13
⇒ Note 19 : Etat récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan.....	14
⇒ Note 20 : Ventilation des créances et des dettes.....	15
⇒ Note 21 : Montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance.....	15
⇒ Note 22 : Liste des filiales et participations.....	16
⇒ Note 23 : Entreprises dont Altima Assurances est l'associée indéfiniment responsable.....	16
⇒ Note 24 : Créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation....	16
⇒ Note 25 : Passifs subordonnés.....	17
⇒ Note 26 : Composition de l'actionnariat.....	17

⇒	Note 27 : Capitaux propres	17
⇒	Note 28 : Provisions pour risques en cours	17
⇒	Note 29 : Règlement des sinistres	18
⇒	Note 30 : Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler	19
⇒	Note 31 : Clause de réserve de propriété sur immobilisations	20
⇒	Note 32 : Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice rattachés au poste de créances et dettes	20
⇒	Note 33 : Comptes de régularisation	20
⇒	Note 34 : Titres émis	20
⇒	Note 35 : Ventilation des provisions	21
///	COMPTE DE RESULTAT	22
⇒	Note 36 : Ventilation des produits et charges des placements	22
⇒	Note 37 : Ventilation des opérations techniques par catégorie	23
⇒	Note 37 : Ventilation des opérations techniques par catégorie (suite)	24
⇒	Note 38 : Charges de personnel	24
⇒	Note 39 : Commissions allouées	25
⇒	Note 40 : Cotisations brutes	25
⇒	Note 41 : Entrées et sorties de portefeuilles	25
⇒	Note 42 : Ventilation par nature des charges par destination	25
⇒	Note 43 : Dérogations aux principes généraux	26
⇒	Note 44 : Situation fiscale différée ou latente (assiette imposable)	26
⇒	Note 45 : Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices	26
⇒	Note 46 : Produits et charges exceptionnels	27
⇒	Note 47 : Produits et charges non techniques	27
///	AUTRES INFORMATIONS	28
⇒	Comptes consolidés	28
⇒	Engagements de retraites et avantages similaires	28
▪	Indemnités de fin de carrière	28
▪	Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance	28
⇒	Effectif moyen du personnel	28
⇒	Avances et crédits accordés aux dirigeants	28
⇒	Honoraires commissaires aux comptes	28
⇒	Crédit d'impôt compétitivité emploi	28

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires 2017 net de réassurance s'élève 24 453 K€ et connaît une progression de 1 945 k€ (+8.65%). Cette évolution s'explique principalement par la montée en puissance du produit flottes et la commercialisation de contrat internet via un courtier.

Les produits nets des placements diminuent de 49 k€ pour atteindre 819 k€.

Les autres produits techniques sont de 3 390 k€, en augmentation de 2 165 k€, la variation provient de la production d'immobilisation (2 368 k€ en 2017 contre 927 k€ en 2016) et de l'évolution des reprises pour créances douteuses de 455 k€.

La charge sinistre nette de réassurance ressort à 20 781 k€, en hausse de 4 211 k€, qui s'explique par l'augmentation des frais généraux imputable aux frais de gestion (+1 149 k€) et de la charge sinistre pure de 2 842 k€.

Les frais généraux sont de 13 435 k€ contre 12 002 k€ en 2016. Il convient par contre de les pondérer des montants de la production d'immobilisation et des facturations intra groupe présents en autres produits techniques.

Après retraitement les frais généraux sont de 10 613 k€ soit une diminution de 280 k€.

Le résultat net comptable est une perte de 617 k€.

Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 et n°2016-12 du 12 décembre 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11 et n°2016-12 du 12 décembre 2016.

/// Bilan

⇒ Note 1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue (de 1 an à 10 ans).

⇒ Note 2 : Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- Le prix de revient,
- L'actif net comptable non réévalué,
- L'actif net comptable réévalué,
- Le prix d'émission de nouvelles actions,
- Le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- Embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

⇒ Note 3 : Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

▪ Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence = 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque

▪ **Titres amortissables (article R 343-10)**

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - Lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
 - Lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

▪ **Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)**

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,

- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté,
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash-flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

⇒ **Note 4 : Opérations de réassurance**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

⇒ **Note 5 : Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

⇒ **Note 6 : Actifs corporels**

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- Agencements et Aménagements Linéaire sur 1 à 10 ans
- Matériel bureautique Linéaire sur 3 ou 4 ou 5 ans
- Mobilier Linéaire sur 5 ou 10 ans
- Installations techniques Linéaire sur 5 ans
- Mobilier Linéaire sur 10 ans

⇒ **Note 7 : Comptes de régularisation**

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes "Comptes de régularisation actif" et "Comptes de régularisation passif" sont précisés dans la note 32.

Les frais d'acquisition reportés sont calculés sur la base des Primes Emises et des PPNA selon la formule suivante :

Frais d'acquisition x (Primes non acquises au titre des émissions 2017/ Primes émises en 2017)

Les charges constatées d'avances intègrent les commissions de courtage liées aux charges d'administration et de gestion sinistre, un calcul identique basé sur les PPNA est réalisé.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

⇒ **Note 8 : Provisions techniques**

Ces provisions sont évaluées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

▪ **Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises (P.N.A.) est calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R343-7 du Code des Assurances.

▪ **Provision pour sinistres à payer et prévision de recours**

L'évaluation des dossiers enregistrés

Les provisions pour sinistres à payer et pour prévision de recours sont calculées conformément aux articles R331-15 à R331-26 du Code des Assurances. La provision est évaluée dossier par dossier. En l'absence de statistiques probantes, aucun sinistre n'est évalué suivant des méthodes de coût moyen ou de cadence des paiements.

Dans les dossiers susceptibles d'être réglés sous forme de rentes, la provision pour sinistres à payer est estimée selon les mêmes règles que celles régissant le calcul des provisions mathématiques de rentes.

L'évaluation des sinistres tardifs

La méthode repose sur les cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs.

Provision pour frais de gestion des sinistres en cours

Une nouvelle méthode de calcul de la provision pour frais de gestion a été mise en œuvre en 2014. Elle s'appuie sur les coûts réels observés de la gestion des sinistres, ainsi que sur leur duration.

▪ **Provision pour risques en cours**

Compte tenu de la taille du portefeuille de la société, la méthodologie retenue a pour objectif de lisser sur 5 ans la part supérieure à 1 M€ des sinistres supérieurs à 1 M€. Le montant de la surcrête, telle qu'elle est vue à la fin de chaque date d'arrêté, qui fait l'objet d'un étalement.

Cette méthode, destinée à s'appliquer pour l'ensemble des garanties, ne concerne en pratique que la garantie en Responsabilité Civile (RC).

▪ **Provision mathématique des rentes**

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée en utilisant la table de mortalité TD 88-90 et un taux technique qui ne peut excéder 60 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat (TME), conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n° 2015-11.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée en utilisant la table de maintien en invalidité conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC et un taux technique qui ne peut excéder 75 % du taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat.

La provision mathématique de certains contrats intègre également un taux de revalorisation de ces rentes à charge de l'assureur, fixé selon les articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n° 2015-11.

Les provisions mathématiques ainsi calculées sont majorées d'un chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des rentes déterminé en appliquant au nombre de rentes restant à servir :

- d'une part, une estimation de survie à partir des tables viagères des nombres de dossiers par année de gestion,
- et d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces frais de gestion unitaires prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la liquidation des rentes.

▪ Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation des risques afférents à la garantie des catastrophes naturelles, des autres risques dus à des éléments naturels et des risques attentats sont calculées conformément à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

▪ Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R343-5, cette provision est constituée dès lors que globalement, les placements relevant de l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R. 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

⇒ **Note 9 : Provisions**

La nature et le montant des comptes concernés par cette note sont précisés dans la note 35.

Les provisions pour dépréciations des créances douteuses sont calculées, en fonction du statut du contrat, à savoir –mise en demeure- suspension- résiliation pour vente- résiliation pour impayés. Il est ensuite appliqué un taux de dépréciation en fonction de l'espérance d'encaissement.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

/// Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Elle n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants, des entreprises liées ou des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 36.

/// Compte de résultat

⇒ Note 10 : Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

Les contrats AUTO et MRH Altima sont émis en continu pour une durée annuelle. Les contrats Vélo ont une durée pluriannuelle. L'ensemble donne lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Les contrats MRH Galian, Flotte et 4+2 ont une date d'échéance unique au 1er janvier.

⇒ Note 11 : Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises des dépréciations, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et le cas échéant les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dépréciations, les dotations à la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement, ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et le cas échéant les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode "Premier Entré/Premier Sorti".

A l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués. Elle est calculée au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

⇒ Note 12 : Charges par destination

Toutes les charges comptabilisées par nature en classe 9 sont réaffectées mensuellement en charges par destination.

La ventilation sur les destinations repose sur les activités réalisées par chaque centre d'activité. Ces activités déterminent la destination qui sera mouvementée lors du transfert en classe 6.

Les charges ne pouvant être affectées en direct à une activité sont réallouées à l'aide d'inducteurs puis déversées sur les destinations.

Les composantes par destination sont déterminées par la nature de la dépense.

Les frais internes regroupent les frais de personnel, les frais de déplacement et les impôts et taxes. Les frais externes recouvrent les services extérieurs autres que les frais de déplacement. Les autres charges sont des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions ou des dépréciations selon leur nature.

⇒ Note 13 : Produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne "Résultat exceptionnel" sont précisés dans la note 46.

⇒ **Note 14 : Produits et charges non techniques**

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Autres produits non techniques » et « Autres charges non techniques » sont précisés dans la note 47.

/// Dérogation aux principes généraux

Altima Assurances n'a pas dérogé aux principes généraux en 2017.

/// Changement de méthode et de présentation

⇒ **Note 15 : Changement décidé par l'entreprise**

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

⇒ **Note 16 : Changements du fait de nouvelles réglementations comptables**

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

/// Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

/// Bilan

⇒ Note 17 : Tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N-1	Acquisitions Augmentations Transferts	Cessions Diminutions Transferts	Valeur brute N
Actifs incorporels	5 811	2 655	1 763	6 703
immo en cours	181	590	116	655
logiciels	5 630	2 065	1 647	6 048
Titres de propriété	12 051			12 051
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées	12 051			12 051
Autres placements	41 966		391	41 575
Part Cession, dans provisions techniques	22 289	8 793		31 082
Actifs corporels d'exploitation	632	122	171	583
TOTAL	82 749	11 570	2 325	91 994

⇒ **Note 18 : Amortissements et Dépréciations**

Rubriques	Amortissements ou dépréciations cumulés N-1	Dotations de l'exercice Transferts	Reprises de l'exercice Transferts	Amortissements ou dépréciations N
Actifs incorporels	2 299	669	1 647	1 321
immo en cours				
logiciels	2 299	669	1 647	1 321
Titres de propriété	10 841			10 841
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées	10 841			10 841
Autres placements				
Part Cession. dans provisions techniques				
Actifs corporels d'exploitation	245	70	121	194
TOTAL	13 385	739	1 768	12 356

Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs Incorporels	6 703	1 321		5 382
immo en cours	655			655
logiciels	6 048	1 321		4 727
Titres de propriété	12 051		10 841	1 210
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
Entreprises liées	12 051		10 841	1 210
Autres placements	41 575			41 575
Part Cession. dans provisions techniques	31 082			31 082
Actifs corporels d'exploitation	583	194		389
TOTAL	91 994	1 515	10 841	79 638

⇒ **Note 19 : Etat récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan**

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur Nette N-1	Valeur de réalisation N-1
I - Placements et instruments financiers à terme ¹					
1. Placements immobiliers et placements					
2. Actions et autres titres à revenu variable autres	12 051	1 210	1 210	1 210	1 210
3. Parts d'O.P.C.V.M. (autres que celles visées en 4) *	1 268	1 268	1 426	1 850	1 869
4. Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des	5 438	5 438	5 428	5 800	5 793
5. Obligations et autres titres à revenu fixe *	32 060	31 965	32 928	30 720	31 468
6. Prêts hypothécaires *					
7. Autres prêts et effets assimilés *					
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes *					
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et	2 802	2 802	2 802	3 470	3 470
* Dont placements effectués dans l'OCDE	53 620	42 682	43 793	43 051	43 811
* Dont placements effectués hors OCDE					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de					
- Placements immobiliers					
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM					
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe					
- Autres OPCVM					
- Obligations et autres titres à revenu fixe					
11. Instruments financiers à terme					
- Stratégie d'investissement ou de désinvestissement					
- Stratégie de rendement					
- Autres opérations					
12. TOTAL (lignes 1 à 11)	53 619	42 683	43 794	43 050	43 810
a. dont					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	30 843	31 965	32 928	30 720	31 468
- dont décote non encore amortie		509		578	
- prime de remboursement non reprise		148		129	
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	22 776	10 718	10 866	12 330	12 342
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés					
Placements évalués selon l'article R 343-11 et instruments financiers à terme rattachés					
Autres instruments financiers à terme					
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 du code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	53 619	42 683	43 794	43 050	43 810
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés					
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)					
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France					
Autres affectations ou sans affectation					
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	4 090	4 090	4 090	590	590
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					

¹ Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des Etats membres de l'OCDE.

⇒ **Note 20 : Ventilation des créances et des dettes**

Rubriques	Montant N				Montant N-1			
	montant net	à 1 an au plus	de plus de 1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans	montant net	à 1 an au plus	de plus de 1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
CREANCES	15 767	15 164			23 151	21 707		
Créances nées d'opérations d'assurance directes	14 852	14 489			19 999	18 555		
Primes à émettre	2 527	2 527			2 013	2 013		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 325	11 962			17 986	16 542		
Créances nées d'opérations de réassurance	124	124			2 677	2 677		
Autres créances	791	551			475	475		
Personnel								
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6	6			2	2		
Débiteurs divers	785	545			473	473		
DETTES POUR DEPOTS	1 010	1 010			3 327	3 327		
AUTRES DETTES	8 665	8 424			7 358	7 358		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 415	4 415			3 246	3 246		
Dettes envers les courtiers	3 948	3 948			3 241	3 241		
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	467	467			5	5		
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 816	1 816			150	150		
Dettes envers les établissements de crédit								
Autres dettes	2 434	2 193			3 962	3 962		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus								
Personnel	134	134			120	120		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 004	1 004			3 220	3 220		
Créanciers divers	1 296	1 055			622	622		

⇒ **Note 21 : Montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance**

Aucune.

⇒ **Note 22 : Liste des filiales et participations**

Entreprise	Capital	% de détention	Prêts et avances	Montant de la participation (Valeur brute)	Montant de la participation (Valeur nette)	Chiffre d'affaires 2017	Résultats 2017	Capitaux propres
ALTIMA COURTAGE	1 100	99,94 %		12 050	1 210	3 125	299	4 281

⇒ **Note 23 : Entreprises dont Altima Assurances est l'associée indéfiniment responsable**

Dénomination	Siège Social	Forme juridique
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	118 avenue de Paris – 79000 NIORT	GIE

⇒ **Note 24 : Créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation**

Postes du bilan	Montant N			Montant N - 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	TOTAL
ACTIF						
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques						
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres						
Créances	888		888	540		540
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Créances nées d'opérations de réassurance	124		124	339		339
Autres créances	764		764	201		201
Comptes de régularisation - Actif						
PASSIF						
Provisions techniques	6 429		6 429	2 173		2 173
Provisions pour primes non acquises						
Provisions pour sinistres (cessions)	6 429		6 429	2 173		2 173
Provisions d'égalisation						
Autres provisions techniques						
Dettes	4 013		4 013	2 715		2 715
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 490		3 490	2 566		2 566
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Autres dettes	523		523	149		149
Comptes de régularisation - Passif						

⇒ **Note 25 : Passifs subordonnés**

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2017.

⇒ **Note 26 : Composition de l'actionnariat**

Le capital social, composé de 595 000 actions d'un nominal de 45.32 €, est détenu à hauteur de 100 % par la MAIF.

⇒ **Note 27 : Capitaux propres**

Rubriques	Montant N-1	Mouvement de l'exercice	Montant N
Capital social	26 965		26 965
Réserves réglementaires			
Réserve indisponible			
Réserves diverses	62		62
Report à nouveau	-1 663	-67	-1 730
Résultat de l'exercice 2016	-67	67	
Résultat de l'exercice 2017		-617	-617
TOTAL	25 297	-617	24 680

⇒ **Note 28 : Provisions pour risques en cours**

La provision pour risque en cours est de 1 136 k€ contre 499 k€ au 31/12/2016.

⇒ **Note 29 : Règlement des sinistres**

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
a. Montant des recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer	1 172	
b. Excédent ou insuffisance net au titre des exercices antérieurs		
Provisions pour sinistres à l'ouverture	44 077	44 394
Prestations payées	5 226	6 357
Provisions pour sinistres à la clôture	29 371	37 822
Excédent net (+)	9 480	215
Insuffisance nette (-)		

⇒ **Note 30 : Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler**

Année d'inventaire 2015			
	2013	2014	2015
Règlements	13 864	9 044	6 099
Provisions	14 582	3 322	4 360
Total sinistres	28 446	12 366	10 459
Cotisations acquises	21 634	18 792	16 739
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	131,49%	65,80%	62,48%

Année d'inventaire 2016				
	2013	2014	2015	2016
Règlements	14 133	9 771	7 977	5 510
Provisions	14 093	2 325	2 334	5 351
Total sinistres	28 226	12 096	10 311	10 861
Cotisations acquises	21 634	18 792	17 439	21 806
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	130,47%	64,37%	59,13%	49,81%

Année d'inventaire 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements	15 027	10 728	9 459	10 186	9 427
Provisions	3 080	2 410	1 654	3 978	21 292

⇒ **Note 31 : Clause de réserve de propriété sur immobilisations**

L'intégralité des acquisitions d'immobilisations était réglée au 31 décembre 2016.

⇒ **Note 32 : Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice rattachés au poste de créances et dettes**

Rubriques	Montant N	Montant N-1
PRODUITS A RECEVOIR RATTACHES AUX CREANCES AU TITRE DE L'EXERCICE		
Personnel		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	68
Etats et autres collectivités publiques		
Débiteurs divers et créditeurs divers		
TOTAL	6	68
CHARGES A PAYER RATTACHES AUX DETTES AU TITRE DE L'EXERCICE		
Personnel	134	119
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85	81
Etats et autres collectivités publiques	50	57
Débiteurs divers et créditeurs divers	795	386
TOTAL	1 064	643

⇒ **Note 33 : Comptes de régularisation**

Rubriques	Montant N	Montant N-1
ACTIF		
Intérêts et loyers non échus	256	229
Frais d'acquisition reportés	203	164
Autres comptes de régularisation	1 462	1 317
Charges constatées d'avance	1 432	1 262
Cotisations - acceptations - comptes non reçus		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	30	55
TOTAL	1 921	1 710
PASSIF		
Comptes de régularisation	131	180
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	131	180
TOTAL	131	180

⇒ **Note 34 : Titres émis**

Aucun titre n'a été émis par l'entreprise.

⇒ **Note 35 : Ventilation des provisions**

Rubriques	Montant N - 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision dépréciation créances	569	106	569	106
TOTAL	569	106	569	106

/// Compte de résultat

⇒ Note 36 : Ventilation des produits et charges des placements

Rubriques	Montant N			Montant N - 1		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	MONTANT
PRODUITS						
Revenus des placements immobiliers		765	765		586	586
Revenus des autres placements		19	19		135	135
Autres produits des placements		36	36		48	48
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS		820	820		769	769
CHARGES						
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		18	18		17	17
Autres charges des placements		311	311		203	203
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS		329	329		220	220

⇒ **Note 37 : Ventilation des opérations techniques par catégorie**

Rubrique	Catégories					
	Dommages corporels	Automobile			Dommages aux biens	Catastrophes Naturelles
		Responsabilité civile	Dommages	Total		
1. Cotisations acquises		12 267	9 567	21 833	2 986	478
a. Cotisations		13 012	9 087	22 099	2 964	468
b. Charges des provisions pour primes non acquises		-746	480	-266	22	10
2. Charges des prestations		20 863	6 593	27 456	1 421	-21
a. Prestations et frais payés		10 218	6 665	16 883	1 614	4
b. Charges des provisions pour prestations et diverses		10 644	-72	10 572	-193	-25
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION		-8 596	2 973	-5 623	1 565	499
5. Frais d'acquisition		647	504	1 151	157	25
6. Autres charges de gestion nettes		1 390	1 084	2 474	338	54
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		2 037	1 588	3 625	496	79
7. Produits des placements		126	98	225	31	5
C. SOLDE FINANCIER		126	98	225	31	5
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises		2 404	693	3 098		263
10. Part des réassureurs dans les prestations payées		232	-490	-258	0	-36
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations		8 830	-28	8 802		-9
13. Commissions reçues des réassureurs		112	99	212		11
D. SOLDE DE REASSURANCE		6 769	-1 112	5 657	0	-297
RESULTAT TECHNIQUE		-3 737	371	-3 366	1 100	128
HORS COMPTE						
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)		6 476	3 660	10 136	162	63
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)		5 730	4 140	9 870	184	73
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)		50 730	1 887	52 617	1 041	11
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)		40 727	1 949	42 675	1 234	36
18. Autres provisions techniques (clôture)		1 156		1 156		
19. Autres provisions techniques (ouverture)		525		525		

⇒ **Note 37 : Ventilation des opérations techniques par catégorie (suite)**

Rubrique	Catégories						Total général
	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Affaires directes Total	Acceptation en assurance	
1. Cotisations acquises	814	1 030	934		28 074		28 074
a. Cotisations	810	1 128	863		28 333		28 333
b. Charges des provisions pour primes non acquises	4	-98	71		-258		-258
2. Charges des prestations	214	-249	1 086		29 907		29 907
a. Prestations et frais payés	512	-196	1 086		19 902		19 902
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-298	-52			10 004		10 004
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	600	1 278	-152		-1 832		-1 832
5. Frais d'acquisition	43	54	49		1 480		1 480
6. Autres charges de gestion nettes	92	117	106		3 182		3 182
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	135	171	155		4 661		4 661
7. Produits des placements	8	11	10		289		289
C. SOLDE FINANCIER	8	11	10		289		289
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	260				3 621		3 621
10. Part des réassureurs dans les prestations payées					-294		-294
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0				8 793		8 793
13. Commissions reçues des réassureurs	10				232		232
D. SOLDE DE REASSURANCE	-250				5 111		5 111
RESULTAT TECHNIQUE	223	1 118	-297		-1 094		-1 094
HORS COMPTE							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	22	600	315		11 300		11 300
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	26	502	386		11 041		11 041
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	405	147			54 220		54 220
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	697	199			44 842		44 842
18. Autres provisions techniques (clôture)					1 156		1 156
19. Autres provisions techniques (ouverture)	6				531		531

⇒ **Note 38 : Charges de personnel**

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Salaires	1 644	1 242
Charges sociales	669	558
CICE	-27	-19
TOTAL	2 286	1 781

⇒ **Note 39 : Commissions allouées**

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Commission d'acquisition	633	854
Commission de gestion des sinistres	2 183	1 971
Commission d'administration des contrats	1 461	1 844
TOTAL	4 277	4 669

⇒ **Note 40 : Cotisations brutes**

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

⇒ **Note 41 : Entrées et sorties de portefeuilles**

Aucun mouvement n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

⇒ **Note 42 : Ventilation par nature des charges par destination**

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Commissions	4 277	4 667
Informatique	4 268	3 281
Achats et autres charges externes	1 416	903
Impôts, taxes et versements assimilés	330	289
Charges de personnel	2 286	1 781
Autres charges de gestion courante	13	8
Dotations aux amortissements et provisions	845	1 073
TOTAL charge par nature	13 435	12 002
Production d'immobilisation	-2 369	-928
Refacturation charges de personnels	-453	-181
TOTAL net de la production pour immobilisation	10 613	10 893

⇒ **Note 43 : Dérogations aux principes généraux**

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue.

⇒ **Note 44 : Situation fiscale différée ou latente (assiette imposable)**

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I - Décalages certains ou éventuels						
. Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante						
- participation des salariés						
- autres	11		11	11	11	
A déduire ultérieurement						
- provision titres de participation	10 841				10 841	
- provisions techniques	9			9		
. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et, non encore comptabilisées						
Ecart des valeurs liquidatives des OPCVM	12		147	12	147	
. Produits non imposables temporairement						
- Frais d'acquisition reportés		164	164	202		202
TOTAL	10 873	164	322	234	10 999	202
II - Eléments à imputer						
. Déficit reportable fiscalement	21 314		828		22 142	
. Moins-values à long terme						
TOTAL	21 314				22 142	
III - Eléments de taxation éventuelle						

⇒ **Note 45 : Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices**

En application de la convention d'intégration fiscale, le déficit est transféré au groupe et génère une créance d'impôt.

⇒ **Note 46 : Produits et charges exceptionnels**

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Autres produits exceptionnels		44
TOTAL		44
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Valeurs nettes d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles		61
TOTAL		61

⇒ **Note 47 : Produits et charges non techniques**

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Autres produits non techniques		
Récupération		31
TOTAL	0	31
Autres charges non techniques		
TOTAL	0	0

/// Autres informations

⇒ Comptes consolidés

Les comptes d'Altima Assurances sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société mère du groupe, MAIF :

MAIF
200 Avenue Salvador Allende
79038 NIORT CEDEX 9

La MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurances. Les comptes sont publiés dans le dossier annuel de l'exercice.

⇒ Engagements de retraites et avantages similaires

▪ Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant des engagements correspond au montant probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite à 65 ans, soit 67 k€ au 31 décembre 2017 (Salaires et charges comprises).

Aucune provision n'a été comptabilisée.

▪ Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1 % de la masse salariale brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1er janvier 1999. La cotisation de 1 % est versée mensuellement.

⇒ Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2017 est de 25 personnes.

⇒ Avances et crédits accordés aux dirigeants

Il n'a pas été accordé d'avances et de crédits, pendant l'exercice 2017, à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.

⇒ Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en 2017 au titre du contrôle légal des comptes sont de 74 k€ et au titre de missions complémentaires de 9 k€.

⇒ Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE au titre de l'exercice 2017 s'élève à 28 k€ et a été comptabilisé au crédit du compte 949 100 (produit résultant du CICE).

Ce produit sera utilisé dans les investissements informatiques destinés à améliorer la compétitivité de l'entreprise.